



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI**

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (J 2 05) du 18 septembre 1992;
Vu la décision rendue par l'Office cantonal de l'emploi le 26 janvier 2007 ;

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **DIGITALIS CONSULTING Sàrl**

Adresse : 69, rue du Rhône
1207 GENEVE

Autre adresse commerciale :

Responsable(s) : Monsieur José Antonio FERNANDEZ - 19 septembre 1977 - Espagne

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 100'000.--

L'autorisation l'habilite à pratiquer la location de services en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches ou professions : informatique, cadres, spécialistes, employés, artisans, auxiliaires

Date : autorisation délivrée 26 janvier 2007

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Maria-Isabel ALONSO-HUARTE
Directrice du service juridique